

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION

PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

Renewi Belgium nv – Gerard Mercatorstraat 8 à 3920 LOMMEL

PERSONNE DE CONTACT :

Laurence Comel - Courriel : laurence.comel@renewi.com

NATURE DU PROJET :

Demande de renouvellement de permis d'environnement pour le site de Renewi à Seraing (centre de regroupement, tri et traitement de déchets industriels dangereux, non dangereux, inertes et assimilés ménagers ; aire de stockage de bois et broyage de bois ; aire de réception et stockage des huiles usagées).

LIEU D'IMPLANTATION :

Rue de l'Environnement, 18 – 4100 Seraing

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, **Renewi** vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

le mardi 25 avril 2023 à 19h00

au Château du Val Saint-Lambert, Esplanade du Val, s/n – 4100 Seraing

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de **Liège, Saint-Nicolas et Seraing** ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal d'une des communes concernées et ce, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au **16 mai 2023 inclus**, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur

Pour la commune de Seraing :

SOIT en les envoyant au service Urbanisme à l'attention de M. CASTELLI, Responsable du service d'Urbanisme, Place Kuborn 5 à 4100 Seraing – tel : +3243308487

SOIT en les envoyant par courriel à permis.environnement@seraing.be

Pour la commune de Liège :

SOIT en les envoyant au service des permis d'environnement à l'attention de M. Daniel STRYKERS, Agent technique en chef, rue des Guillemins, 26 à 4000 Liège – tel : +3242218370

SOIT en les envoyant par courriel à permis.environnement@liege.be

Pour la commune de Saint-Nicolas :

SOIT en les envoyant à l'attention de Mme DE FAVERI, Conseillère en Environnement, Rue des Botresses 2 à 4420 Saint-Nicolas – tel:+ 3242347184

SOIT en les envoyant par courriel à environnement@saint-nicolas.be

Pour le Demandeur :

SOIT en les envoyant à Renewi Seraing à l'attention de Laurence COMEL – Rue de l'Environnement 18 à 4100 Seraing

SOIT en les envoyant par courriel à laurence.comel@renewi.com